

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.334

**Transports urbains :
participation
financière du
GrandAngoulême
pour le transport
scolaire aux Autorités
Organisatrices de
second rang pour la
période 2013-2016**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Michel BRONCY, Jacky BONNET à Yves BRION, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Martine RIVOISY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Dominique THUILLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.334**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORTS URBAINS : PARTICIPATION FINANCIERE DU GRANDANGOULEME POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE AUX AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG POUR LA PERIODE 2013-2016

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) est versée par l'Etat au GrandAngoulême pour l'organisation des transports scolaires. Jusqu'en 2011, le GrandAngoulême reversait une partie de cette dotation aux communes qui organisaient des transports scolaires communaux sur leur territoire au moment de la décentralisation. De ce fait, seules quatre communes bénéficiaient de ce dispositif : La Couronne, Fléac, Magnac et Nersac.

En 2012, 7 communes du GrandAngoulême organisaient des services de ramassage scolaire en direction des écoles de premier degré : Fléac, Mornac, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix, Nersac, La Couronne et Magnac sur Touvre. Par délibération n°244 du 18 octobre 2012, le conseil communautaire a donc proposé de revoir, à compter de 2013, les modalités de versement de la participation du GrandAngoulême aux communes autorités organisatrices de second rang, afin que toutes les communes puissent être subventionnées.

Dans cette perspective, un recensement des services de transports scolaires communaux existants a été réalisé en 2013 afin de mettre en évidence :

- Les différents types de services de transports organisés par les communes concernées (services de navettes, de ramassage scolaire...)
- Les caractéristiques techniques des services de ramassage scolaire : nombre de circuits, kilomètres réalisés, nombre d'élèves transportés, nombre d'arrêts, temps de parcours, horaires...
- Les caractéristiques financières des services de ramassage scolaire : coût du service (y compris amortissement pour les services en régie), subventions, participation des familles.

Au regard de ces éléments, et après avis favorable du groupe de pilotage PDU du 22 octobre 2013, il est proposé de retenir les principes suivants pour le nouveau dispositif de financement du GrandAngoulême en direction des autorités organisatrices de second rang :

- Le financement du GrandAngoulême ne concerne que les services de ramassage scolaire communaux, organisés entre le lieu de résidence des élèves concernés et le(s) groupe(s) scolaire(s) du premier degré situé(s) sur les communes.
- L'enveloppe annuelle du GrandAngoulême dédiée au financement des services de ramassage scolaire communaux est fixe et égale à 90 000 € quel que soit le nombre de communes concernées par le dispositif (avec évolution possible de l'enveloppe en fonction de l'évolution de la DGD globale : toute diminution de DGD versée par l'Etat entraînant une baisse de l'enveloppe reversée aux communes).
- Le montant attribué à chaque commune est calculé en fonction d'un critère « coût /km » pondéré à 25 % et estimé sur la base d'un ratio STGA, d'un critère « coût/voyage » pondéré à 25 % et estimé sur la base d'un ratio STGA, et d'un critère « coût réel du service » pondéré à 50 % et intégrant la participation des familles.
- Le montant attribué à chaque commune est plafonné à 75 % du coût réel du service (coût intégrant la participation des familles).
- L'application de ce nouveau dispositif sera partielle en 2013 (30%), entrera pleinement en vigueur à compter de 2014 et sera appliquée jusqu'en 2016.

Montant des subventions attribuées par le GrandAngoulême aux communes Autorités Organisatrices de Second Rang pour des services de ramassage scolaire communaux en direction des écoles de premier degré pour la période 2013 – 2016 :

	Coût réel du service	Ancien financement	Nouveau financement	Ecart	2013	2014	2015	2016	
					nouveau montant de subvention				
La Couronne	88 618 €	43 874 €	32 560 €	-11 314 €	40 479 €	32 560 €	32 560 €	32 560 €	37%
Fléac	45 027 €	27 533 €	15 389 €	-12 144 €	23 890 €	15 389 €	15 389 €	15 389 €	34%
Saint-Yrieix	51 832 €	0 €	16 419 €	16 419 €	4 926 €	16 419 €	16 419 €	16 419 €	32%
Mornac	21 247 €	4 376 €	7 761 €	3 385 €	5 391 €	7 761 €	7 761 €	7 761 €	37%
Magnac	19 004 €	9 178 €	7 153 €	-2 025 €	8 570 €	7 153 €	7 153 €	7 153 €	38%
Nersac	15 919 €	4 477 €	7 502 €	3 025 €	5 385 €	7 502 €	7 502 €	7 502 €	47%
Saint-Saturnin	7 642 €	0 €	3 216 €	3 216 €	965 €	3 216 €	3 216 €	3 216 €	42%
Total	249 289 €	89 438 €	90 000 €		89 606 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modalités de participation financière du GrandAngoulême pour les services de ramassage scolaire communaux en direction des écoles de premier degré organisés par les autorités organisatrices de second rang tel que défini ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes au versement de ces participations financières pour la période 2013 à 2016.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2013